

# LE FRONT POPULAIRE ET L'ÉCOLE

Benoît Kermoal

02/09/2016

**La rentrée scolaire 2016 est marquée par la réforme du collège, mise en place dans le cadre de la refondation de l'école initiée en 2013. Quatre-vingt ans après la victoire du Front populaire, c'est l'occasion de revenir sur le projet éducatif marqué par la figure de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale. Pour Benoît Kermoal, les réalisations et les projets de cette période, malgré des échecs, constituent un moment clé où tous les acteurs du monde éducatif ont pu intervenir afin d'essayer de changer l'école.**

Lorsque Léon Blum, après la victoire du Front populaire aux élections d'avril-mai 1936, nomme au ministère de l'Éducation nationale et des Beaux arts Jean Zay, c'est une surprise même pour ce dernier<sup>1</sup>. Radical-socialiste originaire d'Orléans, farouche partisan de l'union des gauches, il n'est alors âgé que de 31 ans et s'est fait connaître comme avocat et journaliste<sup>2</sup>. Peu au fait des questions éducatives, il va toutefois marquer durablement de son empreinte ce ministère, restant en fonction de juin 1936 à septembre 1939, soit bien au-delà de l'expérience du Front populaire<sup>3</sup>. Arrêté par Vichy en 1940, il est lâchement exécuté en juin 1944 par des miliciens sur ordre du pouvoir<sup>4</sup>. La mémoire de Jean Zay a été récemment honorée puisqu'il a fait son entrée au Panthéon en mai 2015<sup>5</sup>, ce qui l'a définitivement consacré comme une grande figure de la République et de la gauche. Paradoxalement, son action à l'Éducation nationale peut paraître assez restreinte : on note l'absence de grande loi sous sa mandature et les nombreux projets qu'il a initiés ne sont pas tous réalisés. Toutefois, c'est un précurseur disposant d'une vision politique et pédagogique des questions scolaires, ce qui en fait une référence toujours actuelle. Il est aidé dans sa tâche par toute la communauté éducative (syndicats d'enseignants, associations éducatives, pédagogues, etc.), par une équipe dévouée et des soutiens qui rassemblent toute la gauche de l'époque, et même au-delà. Changer l'école est un impératif du Front populaire, tant le système de l'époque est inégalitaire et soumis aux pesanteurs sociales. Cette note fait un rappel historique des principaux projets et réalisations dans le domaine éducatif et scolaire initiés par le Front populaire. Comme l'affirme le ministre Jean Zay, l'action éducative du Rassemblement populaire peut se concevoir comme « l'architecture de la maison que nous destinons à notre jeunesse. Elle sera ouverte claire et aérée, conforme à la raison et ouverte à la vie<sup>6</sup>. » Au cœur de cette « maison » se situe la nécessité d'une justice sociale.

## Le programme scolaire du Rassemblement populaire

La question scolaire est abordée dans le programme du Rassemblement populaire adopté le 11 janvier 1936 en vue des élections législatives de mai-juin. Il s'agit tout d'abord d'« assurer la vie de l'école publique, non seulement par les crédits nécessaires, mais par des réformes telles que la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans et la mise en pratique dans l'enseignement du second degré, d'une sélection indispensable comme complément à la gratuité<sup>7</sup>. » En effet, la France, contrairement à d'autres pays, n'a une scolarité obligatoire que jusqu'à 13 ans. La prolongation scolaire entraînera un effort pour recruter des enseignants et construire de nouveaux établissements scolaires, mais pourra aussi avoir une influence sur le marché du travail en évitant que de jeunes Français ne se retrouvent au chômage faute de formation adéquate, ou parce qu'ils ne peuvent pas poursuivre leurs études. Surtout, il faut, selon le programme, mettre fin à une inégalité criante du système scolaire entre le premier degré et le second degré, l'un étant destiné aux classes populaires, l'autre étant réservé aux élites. C'est le principe de l'école unique qui est ici revendiqué. En complément de ce projet de refonte du cursus scolaire, il est également précisé qu'il faut « garantir à tous, élèves et maîtres, la pleine liberté de conscience, notamment par le respect de la neutralité scolaire, de la laïcité et des droits civiques du corps enseignant<sup>8</sup>. » Au projet d'école unique s'ajoute la défense de l'école laïque et de ses maîtres qui sont les garants de la continuité d'une éducation respectueuse de la République. Le Front populaire souhaite défendre l'école comme élément fondamental des institutions, en proie à de nombreuses difficultés et menacées par des velléités autoritaires, aussi bien à l'intérieur des frontières qu'à l'extérieur.

Pour bien comprendre ces deux axes – l'école unique et la défense de la laïcité et plus largement des institutions républicaines –, il est nécessaire de s'arrêter sur la composition du système scolaire de cette période.

En effet, le projet d'école unique repose sur la création d'un seul système scolaire, alors que celui-ci est, depuis les débuts de la III<sup>e</sup> république et l'instauration des lois Ferry, divisé en deux grandes parties : d'un côté l'enseignement primaire, qui est prolongé par l'enseignement primaire supérieur, et de l'autre l'enseignement secondaire, dispensé au lycée et au collège, et qui dispose de classes élémentaires. Ce système est socialement inégalitaire : le primaire est gratuit, alors que le secondaire fut très longtemps payant. Ce n'est qu'à partir de 1928 qu'il devient progressivement gratuit, mais pour éviter un afflux d'élèves, on met rapidement en place un examen à l'entrée de la sixième. Les possibilités de passage entre les deux systèmes sont très rares, malgré l'existence des bourses qui permet à une très petite minorité de passer dans le secondaire après avoir débuté dans le primaire. Ces deux structures n'ont aucune vocation à être complémentaires et sont presque totalement hermétiques. En ce qui concerne l'enseignement primaire, il doit accueillir

tous les élèves de 6 à 13 ans. On y trouve les écoles élémentaires, mais aussi les écoles maternelles et les écoles primaires supérieures ainsi que les cours complémentaires.

Le secondaire, quant à lui, est assuré dans les lycées et les collèges. Ces deux types d'établissements disposent bien souvent du même enseignement, mais ont une différence de statut : les lycées sont financés par l'État et sont situés dans les grandes villes, avec une majorité d'agrégés comme enseignants. Les collèges, de leur côté, sont financés par les communes, et sont composés d'une majorité d'enseignants licenciés. Mais l'enseignement dispensé est similaire. Ce système scolarise une infime minorité de jeunes : un peu plus de 5% des élèves le fréquentent dès leur plus jeune âge. Car le lycée et le collège disposent de classes élémentaires, où l'on scolarise dès 6 ans. La vocation du secondaire est de préparer au baccalauréat qui n'est alors obtenu que par une infime minorité d'élèves français. Au sortir de la Grande Guerre, ce dualisme scolaire apparaît comme indigne de la République française, et l'école unique devient une revendication portée par un nombre grandissant d'hommes politiques et d'éducateurs<sup>9</sup>.

Radicaux et socialistes se rallient à l'idée d'unifier le système scolaire, mais les freins et les oppositions sont multiples. Avant 1936, l'action des radicaux a cependant permis d'instituer la gratuité progressive du secondaire, mais pour éviter un afflux des milieux populaires, on instaure un examen d'entrée en classe de 6<sup>e</sup> et on refonde les programmes afin de ne les rendre accessibles qu'à l'élite formée dès le plus jeune âge dans le secondaire. Les militants de la SFIO sont parmi les plus déterminés des partisans de l'école unique : la question revient à chaque nouvelle campagne électorale. En vue des législatives de 1928, Léon Blum établit la doctrine du parti sur ce sujet : «Aucune considération de naissance ou de fortune ne doit et ne peut intervenir dans ce choix fondé uniquement sur le discernement des aptitudes naturelles et sur la considération de l'utilité commune<sup>10</sup>. » Si les socialistes sont résolument en faveur de l'unification du système scolaire, c'est en théorie également le cas du parti radical, mais on trouve en son sein de nombreuses réticences à trop ouvrir l'école aux classes populaires. Cela explique que malgré plusieurs gouvernements à majorité radicale, l'école unique n'est pas encore été instaurée avant 1936. Quant à la troisième force politique du rassemblement, fidèles à l'action révolutionnaire et la volonté de destruction du capitalisme, les communistes considèrent que c'est l'ensemble de l'Éducation nationale qu'il faudrait changer radicalement et, en conséquence, ils ne sont pas actifs sur cette question. Toutefois, à partir de 1934-1935, l'ensemble des forces politiques en faveur du Rassemblement populaire se rallie à la nécessité d'unifier le système scolaire français au nom de la défense des institutions républicaines. Plusieurs autres organisations participent à la constitution d'un programme unitaire de la gauche, comme le SNI et des associations d'éducation populaire. Ces discussions ont lieu au siège du SNI, qui joue un rôle d'incubateur des revendications portées par le rassemblement en 1936.

Le SN est dirigé par une équipe rajeunie depuis le début des années 1930. Plus de 100 000 instituteurs y sont syndiqués sur un total de 120 000, ce qui suffit à montrer sa puissance dans l'éducation primaire. C'est André Delmas qui en est le principal représentant en 1936. Né en 1899, il commence sa carrière d'instituteur à Montauban et devient le responsable national du SNI en 1932<sup>11</sup>. Dès lors, il défend l'action syndicale des instituteurs au sein de la CGT et est partisan de l'action unitaire des forces politiques et syndicales de gauche. Lui-même membre de la SFIO, il milite après le 6 février 1934 pour la défense de la République contre le fascisme, en publiant le 10 novembre 1934 un éditorial intitulé « Pour un large rassemblement » demandant aux socialistes et aux communistes de marcher main dans la main pour faire face aux troubles politiques de l'époque<sup>12</sup>. Son rôle de conciliateur lui permet d'impulser une dynamique unitaire illustrée par la grande journée du 14 juillet 1935, acte fondateur du Front populaire. Lors de cette journée, les instituteurs sont bien représentés. Chaque région a symboliquement montré son adhésion au serment du Rassemblement, en s'inspirant de la fête de la Fédération de 1790. Pour l'Ouest, c'était l'institutrice Josette Cornec qui devait ainsi prononcer un discours, mais faute de temps, la cérémonie ayant pris du retard, les discours des régions furent seulement diffusés par voie de presse<sup>13</sup>. Il est en conséquence indéniable que le programme unitaire établi en janvier 1936 porte la marque du Syndicat des instituteurs. En dehors de la demande d'école unique, qui reprend un plan préparé et défendu par la CGT depuis 1931, la question laïque est également abordée.

Les institutrices et les instituteurs sont farouchement attachés à la laïcité, perçue comme une notion fondamentale de la République. Les Écoles normales, où l'on forme les futurs enseignants du primaire, sont d'ailleurs souvent décrites comme des séminaires laïcs, contrepoids des séminaires catholiques. C'est pourquoi, pour bon nombre d'entre eux, l'idée d'école laïque implique également la nationalisation de l'enseignement et, en conséquence, la disparition de l'enseignement confessionnel. Ce dernier est présent diversement sur le territoire : le SNI évoque régulièrement la place de l'Alsace-Lorraine et de l'Ouest, où l'enseignement privé est très actif. Parallèlement à la constitution du Rassemblement populaire se met en place un Front laïque, surtout constitué par des organisations et des militants originaires de l'Ouest du pays, qui place au cœur de son action la défense intransigeante de la laïcité. Au sein du SN, c'est l'instituteur breton Joseph Rollo qui est chargé de la commission laïque, où il fait preuve d'un activisme constant<sup>14</sup>. Pourtant, cette question divise au sein des organisations de gauche : les socialistes ne sont pas d'accords entre eux sur la nationalisation de l'enseignement, certains radicaux ont la crainte d'une réactivation d'un conflit avec les partisans de l'enseignement privé. Quant aux communistes, la politique de la main tendue à l'encontre des catholiques oblige à ne pas évoquer la question laïque. C'est pourquoi, si ce domaine est présent dans le programme de 1936, il l'est de façon suffisamment floue pour contenter l'ensemble des partisans du Front populaire.

On peut en résumé s'étonner de la relative discrétion du programme du Rassemblement sur la question scolaire. Mais il ne faut pas oublier que dans la bataille électorale d'avril-mai 1936, chaque parti politique garde sa propre doctrine et défend ses propres idées. L'engagement unitaire repose sur la promesse de chaque candidat adhérent au Rassemblement populaire de se désister au profit du candidat le mieux placé lors du second tour. Cette tactique électorale explique pour une grande part le succès des candidats du Front populaire au soir du 3 mai 1936. Ce sont les socialistes qui ont le plus grand nombre de députés et, en conséquence, le chef de file de la SFIO est naturellement pressenti pour être chef du nouveau gouvernement. Durant tout le mois de mai, il compose son équipe et désigne le jeune radical Jean Zay au poste de ministre de l'Éducation nationale et des Beaux arts.

## **Le ministère Jean Zay : une façon novatrice d'administrer le ministère de l'Éducation**

Le 4 juin 1936, Léon Blum présente son nouveau gouvernement, fruit d'un savant équilibre entre les forces soutenant la nouvelle majorité. Jean Zay n'a appris la nouvelle de sa nomination que le jour même : « C'est seulement vers 3 heures de l'après-midi que Léon Blum m'avait appelé au téléphone dans un petit restaurant où je déjeunais avec des amis : « - Ecoutez-moi, m'avait-il dit sans préambule. Je pense qu'il faut un jeune à l'Éducation nationale et c'est pourquoi je vous y envoie. Soyez à l'Élysée à 7 heures. » Il avait raccroché sans écouter ma réponse, assez confuse<sup>15</sup>. » Le nouveau ministre est en effet jeune puisqu'il a alors 31 ans et surtout, avocat et journaliste, il n'est que peu au fait des questions scolaires. Durant les semaines précédentes, d'autres noms pour devenir ministre de l'Éducation avaient été évoqués, que ce soit l'intellectuel socialiste Paul Rivet, l'un des premiers à avoir participé au rassemblement populaire, Marcel Déat, spécialiste des questions d'enseignement, mais aussi instigateur de la scission néo-socialiste, ou encore le radical Henri Guernut, précédemment ministre au même poste mais qui n'avait pas été réélu député aux élections de 1936<sup>16</sup>. Le député breton Louis L'Hévéder, agrégé de mathématiques, avait été également pressenti, mais finalement c'est une étoile montante du parti radical qui a été choisie par Léon Blum. Au-delà de la surprise première, il est à noter que très rapidement, Jean Zay s'est attelé à la tâche, restant ministre de l'Éducation durant quarante mois et devenant sans conteste un des plus connus de la III<sup>e</sup> République. Il a à ce poste dans un premier temps trois sous-secrétaires d'État, à l'Éducation nationale, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement technique. Deux de ces sous-secrétaires sont des femmes, autre innovation du premier gouvernement Blum : Cécile Brunschvicg se charge plus particulièrement des questions sanitaires en lien avec l'école ; Irène Joliot-Curie, quant à elle, a pour champ de compétence la recherche scientifique, mais elle ne reste que quelques mois à ce poste, préférant retourner à ses activités de

recherche et laissant la place au scientifique Jean Perrin. Il est à noter que la troisième femme du gouvernement, Suzanne Lacore, était institutrice et qu'elle est chargée de la protection de l'enfance, s'intéressant plus particulièrement à l'école maternelle, même si elle dépend du ministre Henri Sellier, chargé de la Santé publique. Mais les prérogatives du ministère Zay ont évolué durant sa mandature, puisque, en 1937, il est chargé des domaines de l'Éducation nationale, des Beaux arts, de la Recherche scientifique, mais aussi des Loisirs et des Sports.

Jean Zay compose une équipe vouée à sa cause rue de Grenelle. Dans le domaine de l'enseignement, son équipe comprend principalement de Marcel Abraham, agrégé de lettres, qui a déjà travaillé dans ce ministère entre 1932 et 1934. À lui s'ajoutent deux autres enseignants : Pierre Boivin, agrégé de philosophie, est un militant socialiste et syndicaliste qui participe à l'éducation populaire au sein de la CGT ; il est plus particulièrement chargé du secondaire jusqu'à sa mort prématurée en août 1937. Le second est René Paty, directeur d'école à Paris et syndicaliste au SNI, chargé de la rubrique pédagogique à *L'École libératrice*. À la demande du ministre, l'équipe dirigeante du syndicat propose que ce directeur d'école s'occupe du primaire au cabinet rue de Grenelle. On voit ici un élément important de la méthode du nouveau ministre : Boivin et Paty sont à la fois enseignants, syndicalistes et membres de la SFIO. Ils sont de fait des relais dans l'ensemble de ces organisations, ce qui permet un travail en commun, qui est à la fois accepté et valorisé. L'idée n'est pas de soumettre les syndicats enseignants au bon vouloir du ministre, mais davantage d'installer une coopération efficace afin de mener à bien les réformes envisagées. Pierre Boivin écrit ainsi régulièrement sur les questions scolaires et syndicales dans le journal cégétiste *Le Peuple*, et René Paty participe aux réunions et congrès organisés par le SNI. Cette coopération entre le gouvernement, les syndicats et le parti socialiste a pour but de trouver rapidement des terrains d'entente, afin de parvenir à des mesures favorisant la démocratisation de l'école et la justice sociale. En s'entourant d'une équipe de spécialistes engagés des questions scolaires, Jean Zay comprend plus rapidement le fonctionnement du ministère de la rue de Grenelle, et peut agir très vite en connaissance de cause. Les liens existants ne le sont pas qu'avec la CGT ou la SFIO, le ministre procède de la même manière avec les autres organisations politiques ou les associations éducatives. Au sein de son propre parti, il s'impose comme le leader sur les questions éducatives, bien que d'autres parlementaires aient *a priori* plus d'expérience. Avec le Parti communiste, il recherche également des compromis opératoires, comme c'est le cas avec le rapporteur de la commission du budget de l'Éducation à la Chambre des députés, l'enseignant Georges Cogniot qui coopère efficacement avec le ministre. La Ligue de l'enseignement, où les radicaux sont nombreux, relayent également avec bienveillance l'action ministérielle. L'un de ses conseillers dans le domaine des Beaux-arts, Jean Cassou, décrit à merveille ce que fut le jeune ministre : « je vois Jean Zay, tel que nous l'avons connu, séduisant, libre, spirituel, impatient d'action, porté en avant par sa jeunesse, son ardeur, sa confiance<sup>17</sup>. ». Sa détermination est sans faille : pour changer la vie

comme le souhaite le Front populaire, il est impératif de changer l'école.

## La mise en place des changements

Impatient, le nouveau ministre l'est : dès le 11 juin, soit une semaine après sa nomination, il dépose un texte prolongeant la scolarité primaire jusqu'à 14 ans qui est discuté à la Chambre. Le texte est adopté à une très large majorité par 488 voix contre 80. Des discussions avaient été nécessaires avec la CGT, dont les dirigeants souhaitaient l'extension jusqu'à 16 ans, et avec les communistes, qui voulaient, sous la direction de Georges Cogniot, que l'âge soit repoussé jusqu'à 15 ans. Cette première mesure se place dans un cadre plus large de lutte contre le chômage. Il s'agit de retarder l'arrivée sur le marché du travail des plus jeunes et des plus fragiles qui risqueraient d'être touchés par la pénurie d'emplois. La mesure est globalement acceptée par tous, à l'exception de certains milieux agricoles qui y voient un manque à gagner. La méthode Zay dès le début de sa carrière ministérielle a fonctionné : il s'agit d'agir vite, mais de discuter avec l'ensemble des partenaires. Il précise d'ailleurs que cette mesure n'est qu'une première étape vers une prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, à l'instar de ce qui se fait dans beaucoup de pays européens à la même époque. Cette première mesure s'accompagne d'un recrutement d'instituteurs prévu en deux phases : environ 2 000 créations de postes dès la rentrée 1936, puis 4 000 postes à la rentrée 1937. L'année complémentaire est destinée à préparer les élèves à leur vie d'adulte : les programmes prévoient ainsi de nombreux travaux manuels, tout en insistant sur la constitution d'une culture humaniste. Les thématiques sont ancrées dans la vie quotidienne et le monde du travail. Ainsi le programme d'histoire repose-t-il à la fois sur la connaissance des civilisations et sur l'histoire du monde du travail, ce qui suscite l'adhésion des pédagogues et de nombreux historiens universitaires, tout comme celle des syndicalistes enseignants affiliés à la CGT. De telles transformations nécessitent un important plan de constructions scolaires, qui est décidé dans la foulée. Le budget alloué aux constructions de nouvelles écoles et à l'extension des établissements existants est multiplié par cinq. D'autres mesures sont prises rapidement dans le secondaire : il s'agit en particulier de dédoubler les classes à fort effectif (plus de 35 élèves) ce qui est fait dans une circulaire d'octobre 1936. Comme l'explique René Paty dans un bilan de l'action ministérielle : « Dans ces classes aérées, une lutte active est menée contre le surmenage scolaire : une circulaire du mois d'octobre 1936 a donné au corps enseignant quelques directives intéressantes. « Il importe que le maître réduise autant que les programmes le permettent le travail à faire à l'étude ou à la maison », surtout lorsqu'il a un caractère formel. Tout exercice qui se réduit à copier un cours ou un manuel ou qui ne consiste qu'à appliquer mécaniquement une règle doit être proscrit ou réduit au maximum »<sup>18</sup>. Il s'agit ici de mettre fin au bachotage et de privilégier les activités de lecture volontaires et de donner envie aux élèves d'apprendre librement, sans la contrainte de la répétition sans fin d'exercices de mémorisation. On retrouve les principes des méthodes actives

d'enseignements promus par les pédagogues et les mouvements d'éducation nouvelle de l'époque. Dans le même esprit, Jean Zay souhaite instaurer le principe d'une éducation physique hebdomadaire à tous les élèves. Pour se faire, il procède par expérimentation afin d'initier d'une part la réforme, et d'autre part de faire un retour sur expérience. Trois départements mettent en place une demi-heure d'éducation physique par jour, ainsi qu'une après-midi hebdomadaire « au grand air ». Puis, devant son succès, la mesure est étendue à de nombreux départements dans le but de généralisation à l'ensemble du territoire français. L'introduction de l'éducation physique suscite des débats dans le milieu scolaire et plus largement dans la presse : n'est-ce pas une perte de temps futile alors qu'il faudrait privilégier les enseignements fondamentaux ? N'y a-t-il pas un danger à favoriser le développement physique de l'enfant au détriment de son développement intellectuel ? De tels arguments, souvent portés par les plus conservateurs, sont vite balayés par les résultats obtenus, à la satisfaction des élèves et des maîtres. Dans ce domaine, l'action combinée du ministre de l'Éducation et celle de Léo Lagrange, en charge des Loisirs et des Sports, est fructueuse. L'éducation physique, liée au développement d'une culture démocratique d'émancipation, devient un pilier de l'éducation scolaire.

Plusieurs autres innovations sont à signaler : la radio scolaire est créée avec des programmes destinés à tous les niveaux, et l'utilisation du cinématographe se généralise dans l'enseignement. En ce qui concerne le cinéma, il s'agit d'une part de créer des films destinés aux écoles et, d'autre part, de favoriser l'équipement des classes en matériel de diffusion. Quant à la radio, les programmes diffusés sont en lien avec les instructions officielles, dans le but de favoriser l'acquisition de connaissances tout en éveillant la curiosité des élèves et, par là même, en tentant de lutter contre leur passivité dans le processus d'apprentissage. Ces pratiques innovantes sont discutées lors des congrès professionnels ou syndicaux : ainsi, le SNI regrette régulièrement que les équipements fassent défaut<sup>19</sup>. Mais l'attrait pour ces nouveaux outils est réel, d'autant qu'on leur fait une place dans les instructions officielles des programmes<sup>20</sup>. De nombreux pédagogues sont séduits par les idées défendues par la rue de Grenelle. C'est en particulier le cas de l'instituteur Célestin Freinet, un des partisans les plus actifs de méthodes nouvelles d'enseignement et de l'éducation populaire<sup>21</sup>.

En coopération avec les partenaires de l'école, sans pour autant privilégier tel ou tel partenaire, telle ou telle méthode éducative au détriment des autres, Jean Zay fait preuve d'un volontarisme à la tête de son ministère, comme le montrent les exemples évoqués plus haut. Mais les premières mesures prises ne se comprennent cependant que dans un projet plus vaste que le jeune ministre s'est attelé à élaborer. Avant cela, il a voulu également, toujours en suivant le programme du Front populaire, créer les conditions de la neutralité scolaire et du respect de la laïcité. Dans ce domaine, ce sont surtout les activités des ligues d'extrême droite qui inquiètent le gouvernement et le

ministre de l'Éducation. L'activité de ces ligues est parfois importante aux abords des lycées, voire même à l'intérieur, où élèves et parfois enseignants n'hésitent pas à user de propagande contre le gouvernement en place. Dans une circulaire du 31 décembre 1936, il condamne toute forme d'agitation politique dans les lycées et les collèges et affirme qu'il fera preuve de fermeté en cas de manquement. Ce texte est complété quelques mois plus tard pour lutter cette fois-ci contre « les propagandes confessionnelles<sup>22</sup> ». Ce complément montre l'action menée par le Front laïque durant cette période. Au sein du SNI ou de la SFIO, l'instituteur Joseph Rollo est particulièrement actif, mais c'est aussi le cas de nombreux radicaux comme le professeur à la Sorbonne, Albert Bayet qui précise les liens entre la défense de la laïcité et la lutte contre le fascisme : « Qu'on ne vienne pas nous dire qu'à l'heure présente il est plus urgent de s'occuper de la lutte antifasciste ou du Front populaire que de la laïcité. Le Front laïque, c'est le Front populaire, et l'idée qui, seule, peut atteindre le fascisme à la racine, c'est l'idée laïque<sup>23</sup>. » La laïcité apparaît ici comme intimement liée au destin de la République, et même si les partisans du Front laïque se montrent parfois déçus par l'action gouvernementale<sup>24</sup>, Jean Zay adopte une position ferme de défense de l'idée laïque, sans aller jusqu'à un affrontement avec les partisans de l'enseignement privé, car cela aurait risqué de fragiliser l'œuvre entreprise par ailleurs. Car pour lui, ce qui prime, c'est la nécessité d'une grande réforme égalitaire de l'enseignement, comme le programme du Rassemblement populaire l'indiquait. Mais son initiative s'inscrit également dans une vision plus large d'une éducation pour tous, enfants et adultes<sup>25</sup>. Jean Zay, en tant que ministre, dispose d'un vaste champ de compétences, qui lui permet de coordonner de nombreuses actions éducatives, scolaires mais aussi périscolaires. La réforme de l'enseignement de 1937 a pour ambition de donner une armature globale à l'œuvre débutée en 1936.

## Un grand projet : la réforme de 1937

Après plusieurs mois de réflexion et de travail acharné, le ministre de l'Éducation dévoile ses intentions en mars 1937. Deux grands principes régissent le projet élaboré en 1937 par Jean Zay et son équipe : il s'agit tout d'abord de mettre fin au dualisme de l'enseignement français, en faisant du secondaire la suite logique du primaire. Cette mesure de justice sociale et de démocratisation de l'enseignement représente la perspective politique du projet, soutenu par l'ensemble des forces alliées au Front populaire. Mais cela se double ensuite d'un projet de nature pédagogique : l'orientation doit permettre à tous les élèves, quelle que soit leur situation sociale, de suivre un enseignement en fonction de leurs aptitudes, et non en raison de leur appartenance à telle ou telle classe sociale. Afin de mener à bien la réforme de l'enseignement, le ministre de l'Éducation opère selon différentes logiques : il dépose en premier lieu un projet de loi le 5 mars 1937 à la Chambre des députés. Mais parallèlement, par différents décrets, il crée les conditions permettant la mise en place de la réforme souhaitée. Enfin, il cherche, avec l'aide de multiples partenaires, à gagner la

bataille de l'opinion, et à convaincre une majorité de Français que son action apportera les évolutions positives nécessaires pour satisfaire à l'égalité sociale. Dans son projet, l'enseignement est organisé en degrés successifs : le premier degré (qui comprend l'ensemble des enseignements élémentaires, quel que soit l'endroit où il est dispensé) est unifié, ce qui entraîne la disparition des petites classes au lycée et au collège. À 11 ou 12 ans, l'élève doit passer son certificat d'études primaires afin d'entrer dans le second degré. La classe de sixième devient une classe d'orientation à l'issue de laquelle, l'élève peut poursuivre ses études dans trois sections parallèles : les filières classique, moderne et technique. Ceux qui n'intègrent pas le second degré poursuivront leurs études par un enseignement complémentaire jusqu'à 14 ans, puis un enseignement post scolaire facultatif. Le pivot de la réforme est donc la classe de sixième qui permet une sélection des élèves, non plus sur des critères sociaux, mais en fonction des aptitudes décelées par les enseignants. Le principe de l'école unique est ainsi instauré. Afin d'harmoniser la carrière enseignante, les instituteurs devront préparer le baccalauréat avant d'intégrer les Écoles normales. Un tel projet a donc des incidences non seulement sur la scolarité des enfants, mais aussi sur le statut des personnels.

Parallèlement aux discussions que ce projet doit entraîner à la Chambre, Jean Zay modifie par décret l'organisation de l'enseignement : début juin 1937, trois structures sont mises en place. Le premier degré comprend dorénavant les écoles élémentaires du primaire et celles des lycées et collèges. Le second degré regroupe les collèges et les lycées avec les Écoles primaires supérieures (EPS). Le troisième degré concerne l'enseignement supérieur. Enfin, les programmes des classes du premier cycle des lycées et collèges et ceux des cours préparatoires et des EPS sont harmonisés afin de permettre le passage d'un système à l'autre. Sans attendre les décisions parlementaires, la rue de Grenelle met en place dans les faits une logique d'harmonisation entre le premier et le second degré. Même si la fusion n'est pas encore réalisée, la volonté d'enseignement commun est évidente.

On retrouve dans la constitution des nouveaux programmes accompagnant ces réformes structurelles, l'ambition à la fois d'harmoniser l'ensemble du système et de joindre à l'enseignement des disciplines de nouvelles pratiques d'encadrement éducatif. Ainsi, dans le premier degré, trois heures d'activités dirigées sont prévues, afin de permettre aux enfants de découvrir leur environnement, de réaliser des projets et de rassembler dans une même activité plusieurs disciplines enseignées. Dans le second degré, des loisirs dirigés sont institués le samedi après-midi pour les élèves volontaires. Il est question, là encore, de mettre les élèves en activité dans des domaines qui les intéressent. Les méthodes d'enseignement dispensées durant ces après-midis sont actives, et il importe avant tout d'apprendre à apprendre aux lycéens et collégiens. Manier les outils, quels qu'ils soient, est un impératif de ces loisirs dirigés.

Dernière pierre prévue à l'édifice par Jean Zay : le 22 mai 1937, il publie un arrêté instituant à titre d'expérimentation des classes d'orientation en sixième : il est question durant cette année d'observer les élèves, leur travail, leurs aptitudes, et les progrès, puis en concertation avec les parents, de proposer une orientation entre les trois filières du second degré. Chaque classe de 20 à 25 élèves aura une équipe enseignante de 4 ou 5 personnes, instituteurs et professeurs, accompagnés par un médecin qui apportera un éclairage psychologique. À la rentrée 1937, un peu moins de 200 classes sont concernées par ce dispositif. Pour l'équipe ministérielle, il s'agit d'une part de contourner le long processus de décision parlementaire et, d'autre part, à partir de ces expériences, d'affiner le projet initial. Peu habituelle sous la III<sup>e</sup> République, la méthode de Jean Zay allie recherche d'efficacité et volonté d'action, tout en respectant le cheminement législatif. Ce véritable bouleversement va susciter adhésions, craintes et hostilités dans l'ensemble de la communauté éducative.

Pour le ministre, il est primordial d'expliquer son projet de réforme et de gagner l'adhésion des enseignants, des parents et des soutiens habituels du Front populaire. Dans ce cadre-là, il est amené à intervenir publiquement à plusieurs reprises afin d'expliquer les bienfaits de son projet. Ainsi, le 29 novembre 1937, il prononce une conférence devant l'Union rationaliste. Le texte de son intervention est publié quelques mois plus tard, accompagné du projet de loi, de divers textes officiels, mais aussi de tout un ensemble de documentation, en particulier sur les réactions dans la société française, rassemblée par Henri Belliot, alors secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement. Grâce à ce précieux document, on peut relever à la fois les motivations du ministre, mais aussi les craintes exprimées par une partie de la communauté éducative. Jean Zay reconnaît qu'il a voulu un texte ambitieux qui peut effrayer certains habitués au conservatisme du système scolaire français. Le principe essentiel repose sur la justice dans le domaine de l'éducation : « démocratiser l'enseignement, ce n'est pas l'encombrer, ce n'est pas précipiter vers la culture secondaire ou supérieure des milliers d'enfants et de jeunes gens à qui ne seront pas plus tard garanties les situations qu'ils croyaient pouvoir saisir à l'aide de parchemins devenus vains ; ce n'est pas augmenter le nombre des jeunes gens sans emploi ou sans situation, qui fourniraient des déclassés et des aigris et qui feraient courir aux institutions de liberté le grave péril auquel d'ailleurs elles n'ont pas survécu<sup>26</sup>. » Il s'agit plutôt d'organiser selon les principes d'égalité, et de choisir en fonction des aptitudes des élèves. Chacun doit pouvoir disposer du meilleur enseignement possible, basé sur une culture humaniste, et non pas la superposition de savoirs indigestes ou réservés à une élite restreinte. Il importe plus concrètement également « d'éveiller les goûts de l'enfant, de les provoquer, en lui laissant une certaine liberté qui lui permette de s'instruire, selon son désir, dans telle ou telle section<sup>27</sup>. »

Le projet de loi doit être examiné à la Chambre à partir de mars 1937, et deux rapporteurs sont

désignés : le député socialiste Louis L'Hévéder, agrégé de mathématiques, a la lourde tâche d'examiner tout ce qui est du domaine du second degré ; le député radical Maurice Robert, professeur d'EPS, doit lui s'occuper du premier degré. Mais le président de la commission parlementaire, Hippolyte Ducos, pourtant radical comme Jean Zay, fait tout pour retarder l'examen de la loi. Fervent partisan des humanités classiques, ce dernier n'est pas disposé à permettre le vote d'un tel projet. C'est pourquoi le ministre choisit pour contourner les lenteurs parlementaires de mettre en place l'expérimentation à partir de la rentrée 1937 des classes d'orientation, pilier de la réforme envisagée.

## L'expérimentation des classes d'orientation

Le 22 mai 1937 est institué le principe de l'expérience de classes d'orientation en sixième pour l'année suivante. 172 classes sont concernées dans un ensemble de 45 établissements partout en France. L'expérience est reconduite l'année suivante avec un plus grand nombre de classes. L'idée de Jean Zay est de préparer l'adoption définitive de sa loi en se basant sur les expérimentations réalisées, et au besoin en modifiant certaines composantes de ces classes d'orientation après évaluation du dispositif. Il souhaite aussi faire participer les acteurs du monde éducatif. Il obtient ainsi le soutien du Conseil supérieur de l'instruction publique (CSIP), organe consultatif composé de représentants de grandes institutions éducatives, de parents et d'enseignants élus. Ce conseil est le lieu de nombreux débats sur la réforme et la classe d'orientation, et un large consensus en faveur du projet se construit, y compris avec des personnalités qui craignaient, dans un premier temps, le nivellement par le bas et la disparition des humanités classiques.

Jean Zay est aidé dans sa tâche par le rapporteur des expérimentations des classes d'orientation au sein du CSIP. Il s'agit du professeur de collège Yves Le Lay, représentant du SPES, le Syndicat des personnels de l'enseignement secondaire. Le Lay a durant la Première Guerre mondiale suivi l'enseignement du psychologue et pédagogue suisse Edouard Claparède. Il devient ensuite professeur au collège de Lannion où il mène une activité politique au sein de la SFIO et un engagement syndical à la CGT<sup>28</sup>. Parallèlement il est le premier traducteur en France de Freud, puis de Carl Jung. Il enseigne au moment du Front populaire au collège de Falaise (Calvados), et devient responsable de la commission pédagogique du SPES, syndicat constitué en 1937 qui regroupe l'ensemble des professeurs du secondaire. Ce syndicat, disposant de 7500 membres, est affilié à la Fédération générale de l'enseignement (composante de la CGT), très largement dominée par les instituteurs. Lors de l'unification de 1937, un grand nombre d'enseignants du secondaire a refusé la filiation cégétiste et ont créé le Syndicat national des lycées, collèges et cours secondaires (SNALCC) qui adopte des positions conservatrices dans le domaine éducatif et s'oppose à la réforme. Yves Le Lay est, par contre, un fervent partisan de la réforme projetée et des classes

d'orientation, comme le montrent les rapports qu'il rédige sur le sujet. Il rend compte avec objectivité des expériences menées partout en France à partir des informations qu'il a collectées. Les classes d'orientation sont dotées d'un enseignement limité à quelques matières fondamentales. Tout en pratiquant leur discipline, les enseignants, à la fois des instituteurs et des professeurs, observent les réactions des élèves, leur goût pour telle ou telle matière. Ils sont aidés en cela par des entretiens avec un médecin, et par un livret qui permet de reporter les évolutions de chaque élève dans plusieurs domaines. À la fin de l'année, les enseignants s'entrelient avec les parents et proposent une orientation. L'expérimentation concerne aussi les pratiques d'enseignement : le cours dicté est souvent remplacé par une sollicitation constante des élèves. Le travail de l'équipe éducative est coordonné et des réunions régulières permettent d'échanger sur les pratiques mises en place. Certains enseignants assistent même aux cours de leurs collègues, et pratiquent un enseignement en binôme. La revue *Esprit*, gagnée aux bienfaits de la réforme, lance une grande enquête sur les classes d'orientation partout en France. Les résultats sont publiés entre novembre 1938 et avril 1939. L'adhésion au dispositif est majoritaire, même si on regrette la gestion du livret d'évaluation et d'orientation, trop compliqué à remplir, et si, assez vite, les équipes mobilisées se plaignent d'un manque de soutien, en particulier financier. Pour Jean Zay, le bilan de cette expérimentation est positif et il espère que l'adoption de la loi permettra une rapide généralisation. Mais cela n'est pas le cas : le temps éducatif n'est pas similaire au temps politique, et si Jean Zay a débuté comme ministre du Front populaire, à partir d'avril 1938, il appartient à un gouvernement situé plus à droite qui remet en cause les avancées précédentes. Tenté à plusieurs reprises de démissionner, il reste toutefois au gouvernement en ayant la volonté de faire aboutir la réforme proposée. Son projet de réforme, au départ plutôt favorablement accueilli, a suscité au fil des mois des inquiétudes, des critiques, voire une franche hostilité qu'il faut mettre en parallèle avec l'évolution politique de la période.

Si les syndicats et les associations éducatives voient d'un bon œil le projet, ce n'est pas le cas des milieux conservateurs. Dans la presse, on déplore le nivellement par le bas, la pratique d'activités basées sur l'amusement et non sur le savoir, on condamne également la disparition supposée des humanités classiques autour du grec et du latin. Les quotidiens *Le Temps* et *La Croix* sont parmi les plus hostiles, ainsi que des revues intellectuelles conservatrices comme la *Revue des Deux Mondes* ou la *Revue de Paris*. Les critiques dépassent bien souvent l'entendement : une presse extrémiste condamne la réforme au nom de la haine contre la gauche, et Jean Zay est victime d'attaques et d'insultes de plus en plus nombreuses.

Mais les craintes sont également nombreuses dans le milieu enseignant et syndical. Si certaines confusions et hésitations sont visibles – ainsi la société des agrégés masculine condamne la réforme, alors que la société des agrégées féminine affiche son soutien –, c'est davantage en

raison des incidences sur la carrière des personnels ou sur leurs habitudes de travail, plutôt que sur le principe général, que la réforme est remise en cause. Le SNI, pourtant totalement en accord avec les principes défendus par Jean Zay, se montre frileux sur l'évolution des Écoles normales et sur la nécessité d'obtenir un baccalauréat au détriment du brevet supérieur qui était jusqu'à nécessaire. André Delmas doit intervenir lors du conseil national du 23 décembre 1937 pour rappeler pourquoi il faut soutenir cette réforme : « Nous nous sommes trouvés, dit Delmas, en face de deux positions :

- les traditionnalistes du second degré, qui veulent conserver tout ce qui existe dans le secondaire. Ils sont appuyés par les conservateurs sociaux, qui veulent réserver le second degré et la culture aux enfants riches ;
- nos amis syndiqués du 2<sup>e</sup> degré qui veulent faire une véritable réforme de l'enseignement et qui comptent sur notre appui pour faire craquer les vieux cadres du secondaire afin que la réforme de l'enseignement ait toute sa portée sociale<sup>29</sup>. »

On trouve également au sein du SN des minorités révolutionnaires qui critiquent la coopération de la direction nationale avec le gouvernement, ce qui fragilise encore davantage le soutien à la réforme envisagée. À cela, il faut ajouter les difficultés économiques du gouvernement : une telle réforme nécessite un fort investissement financier, mais on doute que cela soit encore possible après les infortunes des mois qui ont suivi la victoire de 1936. Il y a donc un faisceau d'intérêts, parfois contradictoires, qui entraînent l'enlisement du projet initié par Jean Zay jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale en septembre 1939 qui enterre définitivement le sujet.

Pour autant, l'œuvre du ministre Jean Zay n'est pas restée totalement inaboutie. À plusieurs reprises depuis 1945, pédagogues, militants politique et syndicaux, mais aussi gouvernements successifs et acteurs de l'éducation se sont référés au projet de réforme de 1937. La nécessaire unification du système scolaire français fut difficile à réaliser et c'est seulement en 1975 que la loi Haby institua le collège unique, ce qui a permis une véritable démocratisation de l'enseignement secondaire<sup>30</sup>. Plus près de nous, d'autres projets de modernisation, comme la loi de juillet 2013 pour la refondation de l'école, peuvent par bien des aspects s'inscrire dans le sillage de Jean Zay. La plus récente initiative dans ce cadre est la réforme du collège qui entre en application à cette rentrée 2016. Et comme pour la réforme de l'enseignement de 1937, elle suscite des inquiétudes légitimes, mais aussi l'espérance d'acteurs de la communauté éducative. Porter une attention rétrospective et historique sur l'œuvre du Front populaire en matière d'éducation peut aider à dessiller le regard sur la situation actuelle : face aux difficultés, et au découragement, qui pouvaient ressortir de l'expérimentation des classes d'orientation entre 1937 et 1939, le professeur de collège et syndicaliste Yves Le Lay faisait le constat suivant : « Je ne voudrais pas dire par là que la foule de

problèmes, leur difficulté doit décourager. Ce n'est pas là ma pensée. Bien au contraire : il faut apporter d'autant plus de soin que la tâche est plus rude. Il ne faut pas jeter le manche après la cognée<sup>31</sup>. » Un tel regard, à la fois critique et porté vers l'avenir, était déjà porté par Jean Zay lui-même lors de sa conférence du 29 novembre 1937: il précisait en effet qu'« il arrive qu'on parle souvent des réformes et qu'on ne les réalise pas toujours. J'ai dit un jour que nous sommes à une heure où notre pays peut encore pardonner l'erreur, mais où il ne peut plus pardonner l'inaction<sup>32</sup>. »

1. Jean Zay a lui-même raconté dans les souvenirs qu'il a écrits en détention sa nomination au conseil des ministres, et la surprise qui en découle. Voir Jean Zay, *Souvenirs et Solitude*, Paris, éditions Julliard, 1945. Cet ouvrage a été récemment republié en édition de poche par Belin, 2011.
2. Oliver Loubes, *Jean Zay. L'inconnu de la République*, Paris, Armand Colin, coll. « Nouvelles biographies historiques », 2012.
3. Le Front populaire, en tant que coalition politique, s'étiole à partir d'avril 1938. Voir la plus récente synthèse sur l'histoire de cette période, Jean Vigreux, *Histoire du Front populaire*, Paris, Tallandier, 2016.
4. Antoine Prost, Pascal Ory, *Jean Zay. Le ministre assassiné*, Paris, Tallandier, 2015.
5. Olivier Loubes, Frédérique Neau-Dufour, Mona Ozouf, Guillaume Piketty, Tzvetan Todorov, Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthonioz, Germaine Tillon et Jean Zay au Panthéon, Paris, Textuel, 2015.
6. Texte du projet de loi soumis par Jean Zay au conseil des ministres le 2 mars 1937, in *La Réforme de l'enseignement. Conférence faite par M. Jean Zay, Ministre de l'Éducation nationale, à L'Union rationaliste 29 novembre 1937*, documentation rassemblée par Henri Belliot, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement, Paris, Les éditions rationalistes Ch. Rieder, 1938. Disponible [en ligne](#) sur le site de la bibliothèque numérique de l'université de Bordeaux.
7. « Le Programme du Rassemblement populaire », *L'École libératrice*, 18 janvier 1936.
8. « Le Programme du Rassemblement populaire », *op. cit.*
9. Durant la Première Guerre mondiale, un groupe d'enseignants officiers s'indigne de la division inégalitaire du système scolaire, alors que tous les Français combattent sous le même uniforme : « Les pères ont veillé dans les mêmes tranchées ; partout où cela est réalisable, les fils peuvent bien s'asseoir sur les mêmes bancs » affirment-ils dans un manifeste des Compagnons de l'Université nouvelle. Cette idée après guerre gagne de nombreux milieux politiques et intellectuels et devient la référence des partisans de l'école unique. Voir à ce sujet Jean François Garcia, *L'École unique en France*, Paris, PUF, coll. « L'éducateur », 1994.
10. Léon Blum, « Un programme d'éducation nationale », *Le Populaire*, 25 novembre 1927.
11. André Delmas a écrit deux livres relatant son parcours politique et syndical : *À gauche de la barricade*, Paris, éditions de l'Hexagone, 1950 et *Mémoires d'un instituteur syndicaliste*, Paris, éditions Albatros, 1979. Malgré un rôle essentiel dans les années 1930, André Delmas est méconnu aujourd'hui, essentiellement parce qu'en 1940, il se place dans une logique de soutien au gouvernement de Vichy, ce qui après guerre entraîne son exclusion du mouvement syndical. Voir la notice biographique dans Claude Pannetier et Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions de l'Atelier, cédérom, 1997.
12. André Delmas « Pour un large rassemblement », *L'École libératrice*, 10 novembre 1934.
13. Claudie et Jean Cornec, *Joséphine Phine fine... La vie passionnée de Josette Cornec (1886-1972)*, éditions les Monédières, 2002. Très active dans le mouvement syndical, Josette Cornec militait en compagnie de son époux, Jean, membre du bureau national du SNI dans les années 1930.
14. Voir sa notice biographique dans Claude Pannetier et Jean Maitron, *Dictionnaire biographique*, *op.cit.*
15. Jean Zay, *Souvenirs et solitude*, *op. cit.*, p. 282.
16. Il était de tradition de nommer sous la III<sup>e</sup> République des députés ou des sénateurs comme membres de gouvernement.

17. Jean Cassou, préface à Jean Zay, *Souvenirs et Solitude*, op. cit.
18. René Paty, « Le Front Populaire et l'école », *Almanach Populaire*, édité par le parti socialiste SFIO, 1938, p. 120.
19. Intervention de Louis Dumas sur la radio scolaire au conseil national du SNI du 23 décembre 1937, *L'École libératrice*, 8 janvier 1938.
20. Pierre Berthelin, « Les activités dirigées et le cinéma », *L'École libératrice*, 29 octobre 1938. Ce dernier était le président de la Fédération nationale des usagers du cinéma éducatif, association très active dans le développement des usages du cinéma à l'école.
21. Célestin Freinet, *Le Maître insurgé. Articles et éditoriaux, 1920-1939*, édition établie et annotée par Catherine Chabrun et Grégory Chambat, Paris, Libertalia, 2016.
22. Olivier Loubes, op. cit., p. 127.
23. Albert Bayet, « Le réveil Laïque », *L'Action laïque. Organe mensuel du Comité d'Action et de Défense laïques du Morbihan*, mars 1937. Les comités de défense laïque sont très puissants dans l'Ouest de la France, ayant un nombre d'adhérents bien plus important que toute autre organisation de gauche. Aux côtés du Front laïque, une fédération des comités de défense laïque de l'Ouest est particulièrement active.
24. Voir par exemple « Et en voilà assez », *La Défense et l'action Laïques, organe du comité de défense laïque du Finistère*, février 1938, qui demande des mesures au gouvernement contre des partisans de l'enseignement catholique. La question laïque est particulièrement sensible en Bretagne, mais cela ne retrouve pas sur l'ensemble du territoire français. C'est aussi pour cela que le gouvernement du Front populaire s'affirme défenseur de la laïcité sans éprouver le besoin de légiférer à ce sujet, d'autant que certaines organisations du Rassemblement populaire n'ont pas tout à fait le même discours sur l'idée laïque, ou que celle-ci peut aussi entraîner quelques divisions à l'intérieur du parti socialiste par exemple.
25. L'action de Suzanne Lacore dans le domaine de la protection de l'enfance est complémentaire de celle menée par Jean Zay. Ainsi, l'éducation aux enfants handicapés est favorisée, avec la création d'un statut d'instituteur spécialisé.
26. *La Réforme de l'enseignement*, op. cit. p. 8.
27. *La Réforme de l'enseignement*, op. cit., p. 12.
28. Voir la notice biographique dans Claude Pannetier et Jean Maitron, *Dictionnaire biographique*, op. cit.
29. Intervention d'André Delmas, *L'École libératrice*, 8 janvier 1938.
30. Antoine Prost, *Du Changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 2013.
31. Yves Le Lay, « Réflexions critiques », *Esprit*, avril 1939, p. 91.
32. *La Réforme de l'enseignement*, op. cit., p. 27.